Département des Hautes-Pyrénées République Française	MAIRIE D'ORDIZAN 2 place de l'Eglise – 65200 ORDIZAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	21/03/2025	
Date d'affichage :	21/03/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gérald RAGELLE, Eric TILHAC Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DUBARRY

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE_2025_16	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal de voter les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025
Association Parlem	412,50€
Ets Oulatès	200,00€
Ordizan Cyclo Club	200,00€
Running Ordizan Club	200,00€
Les Marm'ot	200,00€
Eths Zebinats	200,00€
Les Maynats	200,00€
Entente Sportive du Haut-Adour	200,00€
Les Dauphins du Stade Bagnérais	200,00€
TOTAL	2 012,50 €

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, adopte les montants proposés ci-dessus pour chaque association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

MAIRIE D'ORDIZAN
65200

Date de transmission de l'acte: 25/04/2025
Date de reception de l'AR: 25/04/2025
065-216503359-DE_2025_16-DE
AGEDI